

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 20 janvier 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1350, chemin du Gouvernement

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0070 :

- Permettre la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial isolé situé à 4,16 mètres de la limite de propriété avant alors que la marge minimale prescrite est de 6,10 mètres. Le bâtiment est également situé à 3,28 mètres de la limite de propriété avant secondaire, alors que la marge minimale prescrite est de 6,10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 17 décembre 2025.

(signé)
Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière